ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Reglementation des etudes

Question écrite n° 11604

Texte de la question

Mme Marie-Madeleine Dieulangard attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, sur l'importance de l'enseignement des sciences et techniques biologiques et geologiques, pour la formation des eleves. Les divers elements font etat d'une possible reduction horaire de cet enseignement. Elle lui demande quelles sont ses intentions en la matiere.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports a decide d'engager une vaste reflexion sur les contenus des programmes pour tenter de determiner a chaque niveau d'enseignement et pour chaque matiere les connaissances exigibles des eleves en evitant toute surcharge inutile dans ce domaine et en insistant sur l'acquisition de methodes de travail et de raisonnement. Dans ce but, un certain nombre de commissions de reflexion ont ete mises en place notamment en biologie et en sciences de la terre et de l'univers, presidees respectivement par M Hubert Condamines, professeur a l'universite de Paris et M Rene Blanchet, professeur a l'universite de Brest. Ces commissons sont composees d'universitaires, d'enseignants et d'inspecteurs generaux qui y participent a titre personnel et non en tant que representant d'une quelconque institution. Il convient de preciser que les commissions disposent d'une entiere liberte et que les pistes de reflexion qu'elles peuvent etre amenees a suivre ne presentent aucun caractere officiel et ne prejugent pas des orientations qui seront arretees ulterieurement par le ministre. En tout etat de cause, il va de soi que l'enseignement de la biologie et de la geologie n'est aucunement menace de disparition. Le travail de l'ensemble des commissions est coordonne par messieurs Francois Gros et Pierre Bourdieu, professeurs au College de France, qui viennent d'elaborer un texte definissant les principes qui devraient a leur avis inspirer les manieres de reformer les contenus et donc de guider le travail des commissions thematiques. Parallelement a l'effort de recherche des commission, seront organises des colloques regionaux qui discuteront des contenus des enseignements. Y participeront tous les partenaires du systeme educatif : professeurs, instituteurs, etudiants, eleves parents d'eleves, milieux socio-professionnels. Les lecons de ces colloques seront tires au cours d'une reunion de synthese qui se tiendre a Paris. De cette maniere chacun sera informe et associe. La transparence sera assuree. A partir de la, un processus progressif de decision pourra etre mis en oeuvre en respectant les concertations habituelles. Aucun changement ne pourra donc intervenir pour la rentree 1989.

Données clés

Auteur : Mme Dieulangard Marie-Madeleine
Circonscription : - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 11604
Rubrique : Enseignement secondaire
Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports
Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/9/questions/QANR5L9QE11604

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 10 avril 1989, page 1627